

Jour de séance 12

le vendredi 14 décembre 2012

9 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud accueille à l'Assemblée M. Vincent Hommeril, consul général de France dans les provinces de l'Atlantique, et M. Fabrice Blazquez, chef du Service économique de l'ambassade de France au Canada. M. Boudreau se joint au ministre à cet égard.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Holder :

23, *Loi modifiant la Loi sur les parcs.*

M. Fraser donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, pour chaque garage régional du gouvernement, la liste des travaux donnés en sous-traitance depuis le 13 octobre 2010 à des entrepreneurs locaux au moyen d'un appel d'offres, y compris le montant des soumissions retenues, la description des travaux exécutés et le secteur dans lequel ils l'ont été.

M. Fraser donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des soumissions adjudgées depuis le 13 octobre 2010 par le ministère des Transports et de l'Infrastructure, y compris une description de la soumission, le nom de l'adjudicataire et le montant de la soumission retenue.

M. Fraser donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des trop-payés dûs au ministère du Développement social, y compris la ventilation des trop-payés attribuables à des erreurs de comptabilité, à un revenu non déclaré ou à un changement dans l'unité économique, la date et le

montant de chaque trop-payé, le nombre de comptes réglés et le montant de chaque règlement ainsi que les renseignements indiquant si les personnes qui ont reçu des trop-payés sont des clients actuels de l'aide sociale.

M. Fraser donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance provenant de tout député, ministre ou ministère, depuis le 13 octobre 2010, en ce qui concerne la Place Chancery.

M. Fraser donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministère des Transports et de l'Infrastructure, une liste des soumissions qui ont été retirées, annulées ou modifiées depuis le 13 octobre 2010, y compris la correspondance à cet égard.

M. Kenny donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 20 décembre 2012, appuyé par M. Fraser, il proposera ce qui suit :

attendu que le transport en commun constitue un élément essentiel de la croissance économique, surtout dans les régions rurales de la province ;

attendu que VIA Rail abolit ses postes d'agent de billetterie et réduit le nombre de ses itinéraires dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le CN a récemment menacé d'abandonner sa ligne ferroviaire de Newcastle, dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les services en question reliaient des collectivités et assuraient des perspectives sociales et économiques aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le transport interprovincial relève du gouvernement fédéral ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à exiger du gouvernement fédéral qu'il investisse dans l'infrastructure et qu'il fournisse le financement nécessaire pour

que de telles possibilités de transport en commun continuent d'exister pour le mieux-être socioéconomique de notre province.

Il est unanimement convenu de revenir au dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Bernard LeBlanc :

24, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.*

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 18 décembre 2012, la deuxième lecture du projet de loi 23 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 12 et 13 soit appelée, après quoi la Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2, 3, 19 et 21.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

12, *Loi concernant la Convention des Églises baptistes de l'Atlantique* ;
13, *Loi relative à la gouvernance de la Ville de Saint John.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que les projets de loi d'intérêt privé 12 et 13 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

12, *Loi concernant la Convention des Églises baptistes de l'Atlantique* ;
13, *Loi relative à la gouvernance de la Ville de Saint John.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier* ;
- 3, *Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

19, *Loi sur le financement communautaire*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Développement
social pour 2011-2012 (13 décembre 2012).